

l'égard de notre politique sur le turbot. Le plan d'action inclut parmi ses nombreuses dispositions une section sur « Les migrations et l'asile » prudemment libellée, où une coopération est promise « sur toutes les questions liées aux mouvements internationaux de personnes ». Certaines de ces questions sont énumérées, comme l'exploration commune de mesures au sujet de migrations illégales (y compris au sujet de la contrebande et du trafic de femmes et d'enfants), la communication de renseignements « sur les tendances en matière d'asile et les initiatives visant une réforme du système de l'asile » de même que les « demandes d'asile d'enfants non accompagnés » et « l'établissement d'une coopération bilatérale et multilatérale convenable en vue de la gestion des migrations et des mouvements des demandeurs d'asile ».

Tout cela semble plutôt vague, mais des dispositions ont déjà été prises en vue de la tenue d'un colloque mixte sur la technologie de l'information utilisée pour le contrôle à la frontière (domaine dans lequel le Canada a beaucoup à offrir) et de réunions sur l'intégration, l'accueil des demandeurs d'asile et le trafic de femmes, réunions auxquelles les États-Unis sont aussi implicitement invités. Il n'est pas certain qu'on déploie aussi des efforts en vue de resserrer la coordination à l'égard de l'Europe de l'Est, où le Canada a pris des initiatives dont les représentants officiels de l'UE ne semblent pas au courant.

Politique américaine

Selon un représentant officiel des États-Unis, ce pays avait l'an dernier un arriéré de 400 000 demandes d'asile, mais le nombre de nouvelles demandes avait diminué des deux tiers environ à cause des modifications apportées aux règlements et d'un retard de 150 jours dans les autorisations de travail. Les projets de loi adoptés par la suite en vue de réduire l'assistance sociale accordée aux personnes n'ayant pas la citoyenneté américaine ont eu le même effet. Le taux réel d'acceptation des demandes aux États-Unis est d'environ 33 %, si l'on tient compte des cas où les appelants ont gain de cause, et ce pays accueille chaque année au moins 300 000 migrants illégaux. Il semblerait que l'administration Clinton prenne plus au sérieux que les régimes antérieurs la question des migrations en tant qu'aspect de la sécurité et de la politique étrangère.

À l'exception de la question des réfugiés, le Mexique constitue bien sûr le centre d'intérêt de la politique américaine et le demeurera vraisemblablement, étant donné la croissance démographique ininterrompue de ce pays, le fossé économique qui le sépare de son voisin septentrional et les possibilités d'emploi considérables offertes officieusement par de nombreux Américains.

Les États-Unis sont actuellement plus favorables qu'auparavant à une coopération régionale et sous-régionale en matière de migrations, en partie parce qu'ils s'opposent fortement à la tenue d'une conférence internationale générale (voir page 47). Pour les fonctionnaires à Washington, les enjeux nouveaux qui se présentent dans le domaine incluent les suivants : les moyens de mettre fin à la « protection temporaire »; la gestion des migrations massives, afin que